

Objet : Avenant 5 - Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour les travaux de réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq (affaire 190153-190154)

N° : VA_DEC2025_476
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles L. 2194-1-2° et R. 2194-7 du Code de la commande publique,
Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 07 juillet 2025;

décidons

De conclure avec le Groupement de maîtrise d'œuvre maîtrise d'œuvre Architecture MARIA GODLEWSKA/KANJU/SIRETEC INGENIERIE/STUDO DAP/SYMOE dont le mandataire est Architecture MARIA GODLEWSKA domicilié à PANTIN (93500), l'avenant n°5 du Concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse pour les travaux de réhabilitation et extension de la scène nationale de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq afin prendre en compte l'étalement dans le temps de la mission de maîtrise d'œuvre.

L'article 5.3. Modalités de règlement du CCAP pour la direction des travaux (DET) modifié par l'article D de la mise-au-point du 28/10/2019, est modifié comme suit :

« Les prestations sont réglées comme suit :

- En fonction de l'avancement des travaux, sous forme d'acomptes, proportionnellement au montant des travaux effectués depuis le début : 85 % ;
- À la date de l'accusé de réception par le maître de l'ouvrage du projet de décompte final et après traitement des réclamations éventuelles des entreprises : 15 % »

Montant total initial du marché : 1 255 176,00 € H.T. Mission de base + missions complémentaires

Avenant n°1 : Avenant actant la modification du groupement de maîtrise d'œuvre

Avenant n°2 : 177 180,34 € H.T. représentant une hausse de 14.12 %

Avenant n°3: 19 600,00 € H.T. représentant une hausse 1,56 %
soit une hausse cumulée de 15,68%

Avenant n°4: **198 980,18 € H.T.** représentant une hausse **15,85 %**
soit une hausse cumulée de **31,53%**

Avenant n°5: Aucune incidence financière.

Montant du marché : **1 650 936,52 € H.T.**

Imputation budgétaire : Opération 201901 — 2031 024 2200 SFROSE

Politique publique (domaine-action-activité) : 13.1.1 Soutien aux institutions culturelles (Rose des vents, Musée d'Art Moderne)

Fait à Villeneuve d'Ascq
le mardi 15 juillet 2025

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20250101-212480A-AU-1-1
Date AR Préfecture : mercredi 16 juillet 2025